



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 21 mars 2023 par la Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de la Région wallonne, sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'fixant le périmètre de proximité sur base de la PIRE des antennes présentes et de la fraction de la limite cumulative à partir de laquelle une antenne située dans le périmètre doit être prise en compte', portant le numéro 73.300/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 20 avril 2023, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.